

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
9 août 2021
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour
Mesures illégales prises par les autorités israéliennes
à Jérusalem-Est occupée ainsi que dans le reste
du Territoire palestinien occupé

Conseil de sécurité
Soixante-seizième année

Lettres identiques datées du 6 août 2021, adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent de l'État de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Les événements préoccupants qui se sont produits récemment m'obligent une fois de plus à appeler votre attention sur la situation critique qui règne dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, en raison de la poursuite et de l'intensification des politiques et pratiques illégales d'Israël, la Puissance occupante. Tandis que nous continuons de communiquer sur l'intensité des attaques israéliennes et les violations des droits humains commises contre le peuple palestinien, l'absence de mesures visant à amener Israël à rendre des comptes ne fait que conforter son impunité.

Cette situation se poursuit regrettablement au vu et au su de la communauté internationale, qui assiste à la commission de ces crimes graves, parmi lesquels le massacre d'enfants, de femmes et d'hommes innocents – le tout au nom du renforcement de la plus longue occupation belligérante de l'histoire moderne. Pourtant, la communauté internationale reste comme paralysée, malgré les appels à mettre fin à cette injustice maintes fois répétés par des gouvernements, des parlements, la société civile et des personnes de bonne volonté du monde entier, permettant à l'impunité d'Israël de croître à un rythme inquiétant, alors même que le droit international est bafoué, que des vies humaines sont détruites, et que la perspective d'une paix légitime est réduite à néant.

Comme cela a été expliqué en détail dans d'autres lettres, les violations commises de manière coordonnée par les forces d'occupation israéliennes et des colons israéliens extrémistes sont d'une ampleur sans précédent, donnant lieu à des meurtres de sang froid de civils palestiniens et à la dépossession de masse de notre peuple, à mesure que l'État israélien poursuit à marche forcée son entreprise de colonisation illégale. La communauté internationale doit agir de toute urgence pour mettre fin à ces crimes en amenant leurs auteurs à rendre des comptes et en instaurant une vraie justice. L'inaction condamnerait le Conseil de sécurité à perdre toute



crédibilité et reviendrait à défier la volonté de la communauté internationale, ce qui aurait de lourdes conséquences.

Aujourd'hui, 6 août, un Palestinien innocent de plus a été tué par les forces d'occupation israéliennes, qui ont une fois de plus répondu par la force létale à des manifestations légitimes de civils contre les projets israéliens de colonisation dans le village de Beïta. Emad Ali Dwaikat, qui était âgé de 37 ans, a été abattu alors qu'il manifestait aux côtés d'autres habitants de Beïta pour tenter de sauver leur terre de la confiscation et de la colonisation. Emad était père de quatre jeunes enfants – quatre filles rendues orphelines par cette occupation criminelle et dont les vies seront à jamais bouleversées. Une famille dévastée.

Le 28 juillet, les forces d'occupation israéliennes ont tué par balle un autre enfant palestinien à Beït Oumar, près d'Al-Khalil (Hébron). L'enfant de 11 ans, Mohammad al-Alami, qui venait de faire des courses avec son père, a été tué sur le chemin de son domicile. Les forces d'occupation israéliennes ont tiré plus d'une dizaine de balles sur leur véhicule, dont une a atteint l'enfant à la poitrine, maculant de sang le pain que son père venait d'acheter pour nourrir sa famille. Mohammad est le onzième enfant palestinien tué par Israël en Cisjordanie en 2021. Comme l'a souligné l'organisation Defense for Children International – Palestine, « les forces israéliennes tuent régulièrement des enfants palestiniens en toute illégalité et en toute impunité, usant délibérément de la force létale dans des situations où les enfants ne représentent aucune menace. »

L'impunité d'Israël est sans limite. Le jour suivant, les forces d'occupation israéliennes n'ont pas permis à la famille al-Alami d'enterrer Mohammad dans la dignité, et ont au contraire renforcé leur présence militaire à Beït Oumar et attaqué le convoi funéraire en tirant à balles réelles. Les familles palestiniennes ne peuvent pas inhumer en paix les êtres qui leur sont chers car l'occupation barbare d'Israël vise à infliger aux Palestiniens des souffrances inimaginables dans tous les aspects de leur vie, jusqu'aux rituels les plus sacrés et solennels de l'humanité. Un autre jeune Palestinien, Shawkat Awad, âgé de 20 ans, a été tué dans l'attaque du convoi funéraire, touché à la tête et à l'abdomen. Awad est le quatrième Palestinien à avoir été tué en Cisjordanie occupée rien qu'au cours de la semaine dernière.

Le 24 juillet, à Nabi Saleh, près de Ramallah, les forces d'occupation israéliennes ont abattu un garçon de 17 ans, Mohammad al-Tamimi, lors de la prise d'assaut du village par un convoi de véhicules militaires israéliens. Le garçon ne constituait aucune menace pour les soldats israéliens lourdement armés, qui ont pris l'habitude de tirer sans discernement sur les Palestiniens et de les tuer sans que cela n'ait la moindre conséquence. Selon Defense for Children International – Palestine, Mohammad a été tué d'une balle dans le dos, celle-ci étant ressortie par l'abdomen en éviscérant le garçon.

Le 26 juillet, Yousef Nawaf Mhareb, 17 ans, a succombé à ses blessures après avoir été touché à la nuque par un tir à balle réelle d'un militaire israélien qui avait gravement endommagé sa moelle épinière. Yousef est resté inconscient en service de réanimation pendant 74 jours avant de mourir. Depuis le début de 2021, 78 enfants palestiniens ont été tués par Israël dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est.

Les 54 années d'occupation par Israël causent des traumatismes psychosociaux de masse parmi les enfants palestiniens et la jeunesse palestinienne, et ont de graves conséquences sur leur bien-être et leur santé mentale, les droits de l'enfant étant gravement violés en toute impunité et les enfants se retrouvant sans protection. Les enfants palestiniens, comme tous les enfants du monde, ont le droit de vivre leur enfance en sûreté, en sécurité et en paix. Le massacre régulier d'enfants palestiniens

par Israël devrait rappeler à la communauté internationale, et notamment au Conseil de sécurité, que les enfants sont protégés par la quatrième Convention de Genève et d'autres dispositions du droit international, notamment la Convention relative aux droits de l'enfant, dont Israël est signataire. Nous exhortons la communauté internationale à agir immédiatement pour mettre fin au massacre d'enfants palestiniens par l'État d'occupation, massacre dont Israël doit être tenu pleinement responsable.

Dans une tentative désespérée visant à cacher les meurtres de sang froid d'enfants palestiniens qui ont été commis ces dernières semaines et à museler celles et ceux qui plaident pour la protection des enfants palestiniens, les forces d'occupation israéliennes ont procédé à une véritable descente au siège de Defense for Children International – Palestine, à Biré, le 29 juillet. Dans une vidéo qui a été largement diffusée sur les réseaux d'information et dans les médias sociaux, on voit plus d'une dizaine de soldats israéliens mettre à sac les bureaux de l'organisation et confisquer des ordinateurs, des disques durs et des dossiers d'enfants palestiniens détenus et représentés par Defense for Children International – Palestine devant les tribunaux militaires israéliens. Cette répression fait partie intégrante de la campagne menée par Israël pour réduire au silence les ONG comme Defense for Children International – Palestine qui dénoncent le sort cruel des enfants palestiniens sous l'occupation militaire.

Cette dernière manœuvre d'Israël vise de toute évidence à rendre de plus en plus difficile le travail des organisations non gouvernementales et des journalistes – deux secteurs qui font l'objet d'attaques et de restrictions incessantes, en violation du droit international humanitaire. Depuis le début de l'année, par exemple, les forces d'occupation israéliennes ont détruit, perquisitionné et mis à sac 11 bureaux de presse et locaux d'imprimerie en Palestine occupée. Malgré de nombreux efforts pour cacher la vérité, ces attaques ne font que mettre davantage en lumière la litanie de crimes graves et de violations qui sont le fait de cette occupation illégale.

Par ailleurs, des familles palestiniennes risquent à tout moment d'être expulsées de force et collectivement dépossédées de leurs biens, du fait des politiques illégales et inhumaines que poursuit Israël dans l'optique de chasser les Palestiniens de leur terre et de leurs domiciles par la force et de les remplacer par des colons juifs, en particulier à Jérusalem et dans ses alentours. À cet égard, nous devons à nouveau appeler l'attention, de toute urgence, sur les campagnes de dépossession qui sont actuellement menées dans les quartiers de Silwan et Cheik Jarrah à Jérusalem-Est occupée.

Afin de ne pas s'opposer aux groupes de colons qui conduisent la campagne de déplacement avec l'appui de l'État et dont les allégations sont infondées, la Cour suprême israélienne a reporté son « verdict » sur l'expulsion forcée de quatre familles palestiniennes du quartier de Cheik Jarrah et proposé à celles-ci un « compromis » injuste pour ne pas s'attirer les critiques de la communauté internationale et pour apaiser les groupes de colons Nahalat Shimon et Ateret Cohanim, qui sont soutenus par l'État et dont les allégations sont dénuées de tout fondement.

La Cour n'ayant pas rendu de décision au sujet de ces allégations infondées, les juges ont proposé aux familles palestiniennes un accord aux termes duquel celles-ci pourraient bénéficier du soi-disant statut de « locataire protégé », à condition qu'elles reconnaissent que la terre en question appartenait au groupe de colons Nahalat Shimon, et, à ce titre, qu'elles lui versent un loyer. Ce scénario inique relève de la pure fantaisie et ne saurait jamais être acceptable. Ces familles ont été arrachées à leurs foyers en 1948 et font aujourd'hui face à une seconde *Nakba* sous la pression de ces abominables groupes de colons qui entendent par la force chasser les Palestiniens de chez eux, en particulier de la ville de Jérusalem.

Comme l'a souligné à maintes reprises l'organisation non gouvernementale israélienne Ir Amim, « bien que les gouvernements israéliens successifs aient présenté ces affaires comme de simples litiges fonciers, elles s'inscrivent en réalité dans le cadre d'une campagne coordonnée et systématique visant à déraciner les familles palestiniennes et à les remplacer par des colons afin de créer des enclaves israéliennes au cœur des quartiers palestiniens. »

Le peuple palestinien ne peut que se demander : comment faire entendre raison à une cour qui n'a absolument aucune compétence en territoire occupé ? Comment la décision d'une cour ayant des liens étroits avec des groupes de colons soutenus par l'État peut-elle être considérée comme raisonnable ? Comment un aréopage de juges vivant dans des colonies illégales peut-il être la voix de la raison ?

C'est là la triste réalité pour des centaines de familles palestiniennes de Jérusalem, qui n'ont d'emblée aucune chance de victoire devant les tribunaux israéliens compte tenu de la discrimination institutionnalisée et de l'oppression systématique dont elles font l'objet et qui n'ont pour égal que l'apartheid. Comme l'a déclaré après l'audience Mohammed al-Kurd, qui habite le quartier de Cheik Jarrah et dont la famille est menacée d'expulsion : « Les juges sont des colonisateurs... le régime entier s'est bâti sur le nettoyage ethnique des Palestiniens et les décombres des terres qu'ils nous ont volées. »

À Silwan, Israël continue également d'intensifier ses intimidations judiciaires et ses attaques contre les familles palestiniennes du quartier de Batan el-Haoua. Selon Ir Amim, 85 familles palestiniennes, représentant 700 personnes au total, risquent d'être déplacées à grande échelle par le groupe de colons « Ateret Cohanim ». Pour justifier les dépossessions à Silwan, Israël affirme qu'il remplacera des centaines d'habitations palestiniennes par une colonie illégale baptisée « Shimon Hatzadik » et un parc à thème religieux pour les colons nommé « Parc du Roi David ». Comble de la cruauté et de l'absurdité : pendant que des familles palestiniennes entières risquent d'être expulsées et voient leurs vies déchirées, Israël et des groupes de colons se coordonnent pour accélérer et renforcer l'instauration d'un apartheid colonial dans Jérusalem-Est occupée à des fins de tourisme et de divertissement.

Ces campagnes de déplacement forcé et de déposssession de masse, ouvertement discriminatoires et dignes de l'apartheid, qui confortent et perpétuent la situation de suprématie et de privilège d'un groupe de population par rapport à un autre, constituent des violations graves du droit international ainsi que des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, qui interdisent toute tentative de modifier le caractère, la composition démographique et le statut de la Ville sainte de Jérusalem. Nous rappelons une fois encore que, dans sa résolution 2334 (2016), le Conseil a notamment condamné « toutes les mesures visant à modifier la composition démographique, le caractère et le statut du Territoire palestinien occupé depuis 1967, y compris Jérusalem-Est, notamment la construction et l'expansion de colonies de peuplement, le transfert de colons israéliens, la confiscation de terres, la destruction de maisons et le déplacement de civils palestiniens, en violation du droit international humanitaire et des résolutions pertinentes ».

Malheureusement, l'inaction de la communauté internationale ne fait que renforcer l'impunité d'Israël au prix de vies humaines, aujourd'hui comme demain. Le nombre d'enfants tués par Israël cette année seulement aurait dû susciter l'indignation du Conseil de sécurité. Les tentatives d'Israël visant à normaliser son occupation et le meurtre d'enfants palestiniens – Israël allant même jusqu'à prétendre que ces derniers sont responsables de leur propre mort – ne doivent pas être tolérées ni excusées d'aucune manière. L'existence d'une nation et de tout un peuple, les fondements mêmes du droit international et la crédibilité du Conseil, de l'Assemblée générale et de tout le système des Nations Unies dépendent des mesures qui seront

prises et de l'établissement des responsabilités. Cela n'a que trop duré. Il est temps de cesser de récompenser l'impunité. Israël ne peut continuer d'être exempté des mêmes lois et normes qui s'appliquent également à tout État. Le Conseil doit montrer sans ambiguïté qu'aucun pays, si grand ou petit soit-il, n'est au-dessus des lois.

Il est grand temps que la communauté internationale agisse en s'appuyant sur les mécanismes diplomatiques, politiques et juridiques disponibles, ainsi que sur les 88 résolutions du Conseil de sécurité sur la question, pour qu'Israël, la Puissance occupante, soit enfin tenu responsable des violations et des crimes qu'il commet contre le peuple palestinien. Comme l'a déclaré le Rapporteur spécial Michael Lynk : « Ce qui pose problème dans ce conflit, ce n'est pas le droit international, qui est très clair, mais la réticence de la communauté internationale à faire appliquer ce qu'elle proclame. »

Ces 74 ans de dépossession, 54 ans d'occupation, 30 ans de blocage du processus de paix et 15 ans de blocus constituent une injustice historique inouïe, qui se poursuit et s'aggrave, prouvant l'intention d'Israël de maintenir l'oppression, la colonisation et l'apartheid. Alors qu'Israël persiste à défier ostensiblement le système international par la dangereuse réalité qu'il a créée sur le terrain, la communauté internationale, et en particulier le Conseil de sécurité, se trouve à un moment critique et doit agir en vue d'établir les responsabilités, conformément à l'état de droit et aux principes de la décence humaine. Il n'est pas attendu du Conseil qu'il réinvente la roue sur la question de Palestine. Au contraire, le Conseil doit s'appuyer sur les devoirs que lui impose la Charte en respectant ses obligations juridiques, politiques et morales, et en appliquant ses propres résolutions pour protéger des vies humaines et mettre fin à cette injustice.

La présente lettre fait suite aux 728 autres que nous vous avons déjà adressées au sujet de la crise qui perdure dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, lequel constitue le territoire de l'État de Palestine. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 (A/55/432-S/2000/921) au 23 juillet 2021 (A/ES-10/875-S/2021/678), rendent compte des crimes commis par Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. La Puissance occupante doit répondre de tous ses crimes de guerre, de son terrorisme d'État et des violations systématiques des droits fondamentaux du peuple palestinien, et les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Ministre,
Observateur permanent
(Signé) Riyad **Mansour**